

IMPRESSION DU PARLEMENT—*Suite.*

lieu en y ajoutant : “ et que cette augmentation de prix commencera pour les impressions de cette session ”; Adoptée telle qu'amendée, 391. DIXIÈME RAPPORT recommandant que des soumissions pour l'impression et la reliure soient demandées pendant la vacance; Adopté, 425. AUTRES RAPPORTS, recommandant que certains documents soient imprimés et que d'autres ne le soient pas, 98, 181, 323, 390, 415, 425. Rapports adoptés, 163, 415, 425.

2. Documents imprimés sans renvoi à ce comité, 20, 49. Dans une forme abrégée, 181. En partie seulement, 181. Seulement pour distribution, 181.

3. Certains documents non imprimés comme documents de session, 98, 181, 391. Certains documents imprimés sur nouvelle décision, 415.

Voir *Documents*, 85. *Adresses*, 62.

INSPECTION, LOIS D' :

1. La chambre en comité au sujet de ces lois ; Rapport d'une résolution ; Bill, 127. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender, refondre et les appliquer à tout le pays, les lois concernant l'inspection des principaux articles de production canadienne; Ordonné; Présenté, 127. Renvoyé à un comité, 178. Rapporté avec des amendements, 321. Examiné en comité; Rapporté, 339. Renvoyé de nouveau à un comité général et encore amendé; Rapporté; Motion, qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général, avec instruction d'en retrancher la disposition pour rendre obligatoire l'inspection du beurre,—rejetée; Passé, 395. Par le sénat, avec un amendement; Examiné et adopté; 426. S. R., 436 (36 Vic., c. 49.)

3. Pétition demandant une loi générale d'inspection; Chambre de commerce de la Puissance, 123.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER :

1. La chambre se forme en comité sur la question du changement de largeur de la voie de ce chemin de fer et des autres voies ferrées du gouvernement; Recommandation de Son Excellence signifiée; Rapport de résolutions portant cette largeur à 4 pieds 8 ½ pouces, et autorisant la pose d'un troisième rail sur chacun de ces chemins de fer; Bill, 205. Voir *infra*, 2.

2. Bill pour amender l'acte concernant la construction du chemin de fer Intercolonial, 205. Lu 2^{me} et 3^{me} fois; Passé, 231. Par le sénat, 293. S. R., 434. (36 Vic., c. 45.)

3. La chambre décide de se former en comité sur l'opportunité d'autoriser le paiement de certains entrepreneurs des sections de 1 à 7 de cette voie ferrée, 333. Prise en délibéré, 425. Rapport de résolutions; Adoptées, 432.

4. Motion à l'égard de certains paiements de surplus aux entrepreneurs de la section No 5, présentée comme amendement à une question de subsides et rejetée, 252, 262.

Voir *Documents*, 39—42. *Adresses*, 27. *Gouverneur général*, 19.